

REGLEMENT INTERIEUR - TRAIL NATURA SIouLE 2026

1. ORGANISATION

Le **Trail Natura Sioule** est une manifestation sportive organisée chaque dernier week-end du mois d'avril par un comité de bénévoles regroupé au sein de l'association « **NATURA SIouLE INITIATIVES OUTDOOR** »

2. EPREUVES

Les épreuves du **Trail Natura Sioule** se déroulent sur deux jours les 25 et 26 avril 2026 :

SAMEDI 25 avril 2026 :

• « **Naturakids** » - courses enfants

Epreuve mixte ouverte à 150 enfants de catégories « éveil athlétique » et « poussins U12 »

Les départs sont fixés le **samedi 25 avril 2026 à 17h00 et 17h30** aux Charitains, place de la liberté à Ebreuil.

• « **Rando semi-nocturne** » -Distance 8 km - D+ 144 M

Epreuve mixte ouverte à tous.

Le départ est fixé le **samedi 25 avril 2026 à 19h00** aux Charitains, place de la liberté à Ebreuil.

• « **Trail nocturne** » -Trail XXS - Distance 8.5 km - D+ 146 M - 10 KM effort

Epreuve mixte ouverte à 300 coureurs de catégories espoir, séniors et master, licenciés ou non.

Le départ est fixé le **samedi 25 avril 2026 à 20h45** aux Charitains, place de la liberté à Ebreuil.

Les coureurs auront la possibilité de réaliser un «challenge» en associant le trail nocturne du samedi à une autre course du dimanche.

DIMANCHE 26 avril 2026 :

• « **Les trois têtes** » -Trail S - Distance 53 km - D+ 2047 M - KM effort 73 - 2 points ITRA

Epreuve mixte ouverte à 200 coureurs de catégories cadet, espoir, séniors et master, licenciés ou non.

Le départ est fixé le **dimanche 26 avril 2026 à 7h00** aux Charitains, place de la liberté à Ebreuil.

• « **Les murailles de Chouvigny** » Trail S - Distance 32 km - D+ 1084 M - KM effort 42 - 1 point ITRA

Epreuve mixte ouverte à 300 coureurs de catégories espoir, séniors et master, licenciés ou non.

Le départ est fixé le **dimanche 26 avril 2026 à 8h00** aux Charitains, place de la liberté à Ebreuil.

• « **Les landes de Péraclos** », Trail XS - Distance 22 km - D+ 634 M - 28 KM effort

Epreuve mixte ouverte à 450 coureurs de catégories junior, espoir, séniors et master, licenciés ou non.

Le départ est fixé le **dimanche 26 avril 2026 à 9h00** aux Charitains, place de la liberté à Ebreuil.

• « **Les coteaux de St foye** », Trail XXS - Distance 11 km - D+ 276 M - 13 KM effort

Epreuve mixte ouverte à 350 coureurs de catégories cadet, junior, espoir, séniors et master, licenciés ou non.

Le départ est fixé le **dimanche 26 avril 2026 à 10h00** aux Charitains, place de la liberté à Ebreuil.

Le nombre de coureurs toutes courses confondues est limité à 1800. La répartition des dossards par course est aléatoire et pourra être modifiée selon les inscriptions en cours. Chaque course forme une boucle au départ d'Ebreuil et se déroulent en une seule étape à allure libre, chronométrée et donnant lieu à un classement.

Catégories	Masters	Séniors	Espoirs	Juniors	Cadets
Années de naissance	1991 et avant	1992 à 2003	2004 à 2006	2007 à 2008	2009 à 2010
Distances maximales	illimité	illimité	illimité	25 km	15 km

* extrait règlementation FFA 01/08/25

2 bis. EPREUVES ENFANTS « NATURA KIDS »

Le « Natura Kids » est une animation sportive sans classement ouverte aux enfants, filles et garçons, nés entre 2015 et 2019

- Inscription en ligne sur www.sportips.fr ou à l'aide du bulletin d'inscription avant le 22 avril 2026
- Inscription sur place (dans la limite des places disponibles soit 150 dossards) avant 16h30

Durant la manifestation, l'enfant reste sous l'entièvre surveillance de ses parents (ou personnes expressément nommées sur le bulletin d'inscription). De ce fait le responsable légal de l'enfant dégage de toute responsabilité le comité organisateur en cas d'éventuel accident ou incident et autorise les responsables à prendre toutes les dispositions nécessaires sur le plan médical dans l'intérêt de l'enfant. Le certificat médical n'est pas obligatoire mais fortement conseillé.

Le rassemblement des enfants a lieu à 16h30. Le départ « top chrono » de la course est donné sous l'arche :

- Premier départ à 17h00 : Eveil athlétique
- Deuxième départ à 17h30 : Poussins

Un circuit en boucle de 500 mètres est tracé au départ des Charitains, place de la liberté. La distance à parcourir est fonction de l'âge des enfants :

Catégories	Années de naissance	Âges	Distances à parcourir	Distances maximales
Poussins - P0	nés en 2015 et 2016	10-11 ans	3 boucles soit 1,5 km à parcourir	1,5 km
Eveil athlétique - EA	nés en 2017, 2018, 2019	7-9 ans	1 boucle soit 0,5 km à parcourir	0,5 km

* extrait règlementation FFA 01/08/25

Une boisson et une gourmandise sont offerts aux enfants en fin de course.

3. INSCRIPTIONS - TARIFS

Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées ;
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire

Pour les personnes mineures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées ;
- D'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les parents exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donnent lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indications à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de 6 mois.

- **Inscription et paiement en ligne uniquement sur www.sportips.fr**

L'inscription et le paiement en ligne s'effectuent depuis le site Internet www.sportips.fr

Le dossier d'inscription devra être complet, payé et documenté (licences ou PPS) au plus tard à la date du **mercredi 22 avril 2026 à 23h**.

Dans le cas contraire, l'inscription sera supprimée et non remboursée.

Inscriptions sur place : possible le samedi 25 avril de 15h00 à 19h30 et le jour J dès 6 heures, dans la limite des dossards disponibles.

- **Droits d'engagement :**

- 0,5 à 1,5 KM « Naturakids » : gratuit
- 8 KM « Rando semi-nocturne des fiolants » : 5 €
- 8 KM « Trail nocturne des fiolants » : 10 €
- 11 KM « Les coteaux de St Foy » : 15 €
- 22 KM « Les landes de Péraclos » : 25 €
- 32 KM « Les murailles de Chouvigny » : 35 €
- 53 KM « Les trois têtes » : 55 €
- Majoration inscription Trails sur place : 5 €.
- Repas « pasta party » du samedi : 12 €
- Repas d'après course du dimanche : 12,50 €

- **Repas d'après-course :**

Un repas est proposé par un restaurateur local le samedi soir et le dimanche. L'inscription se fait directement sur SPORTIPS, avec son inscription. Les réservations pourront être prises sur place, dans la limite du nombre de repas disponibles.

- **Cadeau coureurs (trail) :**

A l'occasion du 10ème anniversaire du TNS un tee-shirt « collector » sera offert aux 1300 premiers coureurs inscrits. La taille choisie ne sera garantie que pour les inscriptions enregistrées **avant le 9 mars 2026**. Passée cette date les tailles seront aléatoires.

4. ANNULATION INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION

Au moment de votre inscription en ligne sur le module Sportips.fr, vous pouvez souscrire une Garantie Annulation, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (hors frais de service Sportips) sur simple demande effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, aucun remboursement ne pourra être effectué quel qu'en soit le motif (accident, maladie, convenance personnelle...)

- En cas d'annulation de la manifestation par les services de la préfecture, les organisateurs procéderont au remboursement partiel (50%) du montant des engagements (hors frais de gestion Sportips).

5. EQUIPEMENT

Matériel conseillé (liste non exhaustive) :

- Réserve d'eau sur tous les parcours (0,5 litre minimum)
- Gobelet personnel
- Couverture de survie et sifflet
- Téléphone mobile
- Lampe frontale pour trail et rando nocturne (obligatoire)
- Gants, bonnet, coupe-vent et vêtements chauds à adapter selon les conditions météo du jour.

6. DOSSARD

Le retrait des dossards a lieu sur le village de la course, le samedi 25 avril de 15h00 à 19h30 et le dimanche 26 avril 2026 à partir de 6h00. Selon la situation sanitaire à la date de course, lors du retrait des dossards et plus largement sur le village de la course, pourront être exigé :

- Le port du masque obligatoire,
- Un sens de circulation à respecter
- L'utilisation de gel hydroalcoolique

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

CHRONOMÉTRAGE DES COURSES, POINTS DE CONTRÔLE ET BARRIERES HORAIRES

Le chronométrage des courses sera assuré par un dispositif électronique fourni par SPORTIPS.

Chaque concurrent doit installer son dossard et la puce électronique, fournis par l'organisation comme indiqué dans la rubrique « dossards » sans y apporter de modification.

Des contrôles électroniques seront installés sur le parcours. Les concurrents qui ne seront pas enregistrés à ces points de contrôle seront automatiquement disqualifiés.

ATTENTION BARRIERE HORAIRE pour le 53 KM au ravitaillement n°4 (Km 47) : dernier passage à 14h30 (réacheminement au point de départ en minibus). Les organisateurs se réservent le droit de modifier l'horaire en fonction de la météo.

7. RAVITAILLEMENTS

Quatre postes de ravitaillement sont répartis le long des parcours :

POSTES DE RAVITAILLEMENT		Secours	TNS 11 Km	TNS 22 Km	TNS 32 Km	TNS 53 Km
N° 1 - Le Soult	Solide et liquide	X	/	Km 8.5	Km 8.5	Km 8.5
N° 2 - Château Chouvigny	Solide et liquide	X	/	/	Km 15.5	Km 23
N° 3 - Le Bouchet	Solide et liquide	X	/	Km 16	Km 25	Km 33
N° 4 - LA Bussière	Solide et liquide	X	/	/	/	Km 47
RAVITO FINAL	Solide et liquide	X	Arrivée	Arrivée	Arrivée	Arrivée

Dans le cadre de notre démarche écoresponsable, il n'y aura aucun gobelet plastique jetable sur les ravitaillements.

Chaque coureur doit disposer de son propre matériel : éco-cup, bidon, poche à eau qui pourront être remplis sur les points de ravitaillements.

8. SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

La surveillance médicale est assurée par un médecin référent et une association de secouristes agréé avec postes de secours aux points stratégiques précisés lors des consignes de course.

L'organisateur se réserve le droit d'instaurer des délais de passage, de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les traversées de route seront sécurisées par des signaleurs.

9. ABANDON

En cas d'abandon, chaque coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et communiquer son numéro de dossard. Le responsable du poste de contrôle invalide définitivement son dossard en communiquant l'abandon au PC course.

Si un coureur est pris en charge par les services des secours de l'organisation ou conventionnels, il se trouve de fait sous l'autorité des services de secours et doit interrompre sa course si ces derniers l'exigent.

10. PENALISATION – DISQUALIFICATION

En s'inscrivant à l'une des épreuves du Trail Natura Sioule, les coureurs s'engagent à :

- respecter l'environnement traversé
- suivre le parcours balisé sans couper les sentiers
- ne pas jeter de déchets sur le parcours
- ne pas utiliser de moyen de transport
- pointer à tous les postes de contrôle
- porter le dossard sur la poitrine ou le ventre afin d'être visible durant la totalité de l'épreuve
- posséder sur soi durant toute l'épreuve le matériel obligatoire
- se soumettre au contrôle antidopage
- porter assistance à tout coureur en difficulté
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur entraîne une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

11. JURY D'EPREUVE – ARBITRAGE

- En cas de litige, un jury paritaire est habilité à prendre les décisions en matière de disqualification et de reclassement. Les éventuelles réclamations sont enregistrées uniquement dans l'heure suivant l'arrivée du coureur concerné.

Le jury est composé :

- du directeur de course et son adjoint
- du représentant de service de chronométrage
- de 2 coureurs pris au sort dans les coureurs présents

12. MODIFICATIONS DES PARCOURS DE COURSE – ANNULATION DE COURSE

En cas de conditions météo trop défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder, d'arrêter les courses ou de modifier les parcours. En cas de crue de la Sioule et d'impossibilité de franchissement certains itinéraires pourront être remplacés par des itinéraires de substitution. L'information sera transmise au coureur lors des consignes de course.

13. ENVIRONNEMENT

Nos itinéraires empruntent à titre exceptionnel des propriétés privées ainsi que deux sites classés « espaces naturels sensibles ». Parce que nous aimons la nature, respectons-la. Ne jetez aucun déchet le long des parcours, respectez les animaux qui pâturent et ne sortez pas des sentiers balisés.

L'organisateur du Trail Natura Sioule est engagé dans une démarche écoresponsable concrétisée par la fourniture de gobelets recyclables sur le ravitaillement du village de la course, la mise en place du tri sélectif sur chaque ravitaillement et sur le village de la course, le dé-balisage des parcours.

14. REGLES SANITAIRES

En cas de crise sanitaire, un protocole sanitaire sera établi et actualisé conformément aux directives gouvernementales et préfectorales en vigueur à la date de l'événement. Tous les participants seront tenus, sous peine d'exclusion, de respecter ces impératifs.

15. ASSURANCE / RESPONSABILITE

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé de souscrire une assurance individuelle accident couvrant leurs propres risques. En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dégagée. La participation à l'épreuve se fait sous l'entièvre responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

16. DROIT A L'IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

17. INFORMATIQUE ET LIBERTE

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires. Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978, les participants possèdent un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite.

Tout coureur inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.



ASSOCIATION « NATURA SIOULE INITIATIVES OUTDOOR »
Siège social : Mairie d'Ebreville, place de l'église - 03450 EBREUIL